Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260929-2026092920-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 20

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 43.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Stéphane MOREL Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC	Marie-Françoise COSQUERIC Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO	René ROCUET Serge SINOU Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN
Absents excusés						
		Alain GOSSET (procuration à Bruno MERRIEN) Catherine LE FLOCH (procuration à Steven BEGOS)	Adrien de TONQUEDEC (procuration à Séverine COSQUERIC)	David RIVIERE (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC) Marie LATTANZIO (procuration à Patrick PERES)	Corinne MARTIN (procuration à Liesbeth VAN HORN) Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO) Mona CASELLINO (procuration à Christine JAN)	Céline SIMONOU (procuration à Serge SINOU)
Nombre de conseillers présents			**28**	**Nombre de conseillers votants**		**37**

PAPI LITTORAL SUD FINISTERE 2024/2030 - AVENANT

Rappel du contexte

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) porte officiellement depuis le 1er septembre 2024 le Programme d'Actions de Prévention des Inondations complet du Littoral Sud Finistère (PAPI LSF), en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et la commune de Concarneau.

Prévu pour être mis en œuvre sur une durée de six années (2024/2030), ce programme doit permettre à nos quatre collectivités partenaires de :

- consolider les actions de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance amorcées dans le PAPI d'intention 2019/2022 ;
- poursuivre la dynamique de prévention engagée par les collectivités au travers de la SLGRI et du PAPI d'intention, en y intégrant pleinement les impacts du changement climatique et de la montée du niveau des océans ;
- mettre en œuvre les stratégies de protection et d'adaptation des territoires aux risques de submersion marine définies dans le cadre du PAPI d'intention ;
- poursuivre l'investissement des collectivités dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité des enjeux aux risques de submersion marine.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260929-2026092920-DE

Avenant au PAPI

Concernant ce dernier point, la dernière évolution du cahier des charges PAPI autorise désormais le financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) de temps agent hors temps dédié spécifiquement à l'animation du PAPI.

Cette perspective, évoquée le 8 juin 2026 lors de la dernière réunion du comité opérationnel du PAPI, a conduit les élus présents à décider du recrutement d'un agent pour mener en régie les actions de réduction de la vulnérabilité inscrites au programme, en lieu et place de prestataires externes tel que prévu initialement.
La mise en œuvre de cette décision impose le dépôt d'un avenant simple au PAPI, ce qui constitue également une opportunité pour mettre à jour le programme en :

- modifiant 31 de ses actions, dont 11 pour des financements complémentaires ;
- sollicitant un nouveau budget pour une action ;
- ajoutant une nouvelle action (cf. dossier d'avenant ci-annexé) ;
- étendant la durée du programme d'une année supplémentaire, eu égard le retard accumulé en raison notamment du lancement décalé de 9 mois du PAPI et des élections municipales 2026.

Eléments financiers

Ce projet d'avenant prévoit un coût global supplémentaire de 1 008 468 € pris en charge à 51 % par l'Etat, soit un coût global du PAPI après avenant évalué à 19 594 223 € (+ 5,4 % par rapport au coût prévisionnel initial du PAPI complet LSF).
Concernant la CCPF, le coût de mise en œuvre de l'avenant est évalué à 203 818 € TTC, pour un reste à charge attendu de 31 938 € TTC (+ 1,3 %).

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 16 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (un vote contre : Vincent ESNAULT), décide :

➔ de valider le contenu du projet d'avenant au PAPI LSF ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF
Président